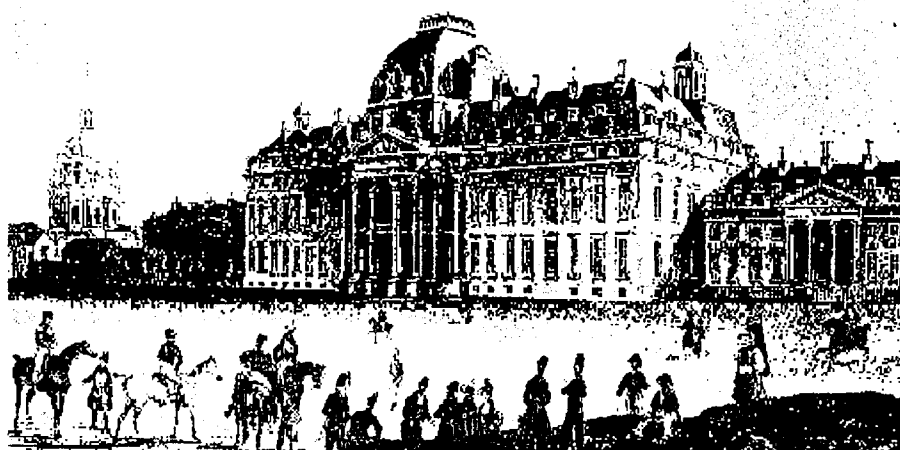
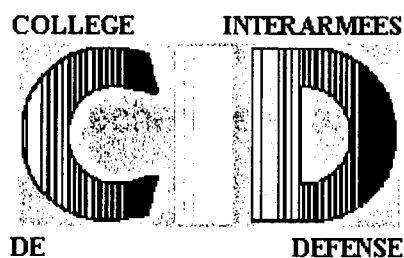




MEMOIRE DE STRATEGIE :

QUEL AVENIR POUR LA STRATEGIE NUCLEAIRE FRANCAISE ?

Résumé pour recherche et archivage du mémoire de Stratégie.

QUEL AVENIR POUR LA STRATEGIE NUCLEAIRE FRANCAISE?

Dans un cadre géopolitique renouvelé, la France a su faire évoluer sa stratégie nucléaire en prévision d'un avenir incertain. Il importe maintenant qu'elle la dote d'une doctrine clairement définie et l'adapte pleinement au fait européen.

plan du memoire

I. Les conséquences des évolutions géostratégiques de l'actuelle décennie sur la stratégie nucléaire.

1) La remise en cause des armes nucléaires.

1.1 Les arguments liés au recul de la menace principale.

1.2 Les limites de l'efficacité de la dissuasion nucléaire.

1.3 Les pressions contre les Etats nucléaires.

2) L'accentuation des efforts dans le processus de maîtrise des armements nucléaires.

2.1 La réduction des armements nucléaires stratégiques.

2.2 La prise de conscience du problème de la prolifération.

2.3 La quasi-résolution de la question épineuse des essais.

II. La stratégie nucléaire française aujourd'hui.

1) Conservation des principes fondamentaux de la doctrine antérieure.

2) Concept et posture d'attente stratégique.

III. Deux mutations à envisager : doctrinaire et européenne.

- 1) La nécessité d'une doctrine clairement définie.
- 2) Vers une européanisation de l'atome.

NOTA : les sigles utilisés dans ce mémoire sont explicités dans un glossaire en fin de document.

Clausewitz fut le promoteur de la guerre totale, décisive et de la montée aux extrêmes. Les deux guerres mondiales peuvent être considérées comme des exemples d'application de la théorie clausewitzienne.

A partir de 1945, et jusqu'en 1989, l'apparition de l'arme nucléaire introduit une rupture considérable dans l'histoire de la guerre, en niant la théorie clausewitzienne.

Toutefois, depuis 1989, l'arme nucléaire a perdu de son intérêt stratégique avec la disparition de l'Union Soviétique et la fin du monde bipolaire.

Mais si la guerre froide est terminée, l'ère nucléaire perdure et l'on constate que des possibilités de guerre selon le modèle de Clausewitz réapparaissent.

Dans ce cadre géopolitique renouvelé, la France a su faire évoluer sa stratégie nucléaire en prévision d'un avenir incertain. Il importe maintenant qu'elle la dote d'une doctrine clairement définie et l'adapte pleinement au fait européen.

Après avoir rappelé les conséquences des évolutions géostratégiques de cette décennie sur la stratégie nucléaire puis redéfini l'actuelle position française, cette étude proposera l'évolution qu'il est souhaitable d'envisager en la matière.

I. Les conséquences des évolutions géostratégiques de l'actuelle décennie sur la stratégie nucléaire.

1) La remise en question des armes nucléaires.

1.1 Les arguments liés au recul de la menace principale.

L'effondrement du Pacte de Varsovie a écarté le spectre d'une attaque surprise et considérablement affaibli la probabilité d'une confrontation majeure en Europe. La désintégration de l'Union soviétique elle-même a signifié la fin d'une menace conventionnelle et nucléaire clairement identifiée dont l'existence légitimait en Occident la possession d'armes nucléaires. Certes, l'avenir de la Russie demeure incertain et un fort potentiel militaire, aujourd'hui réparti entre plusieurs États de stabilité douteuse, constitue à l'Est un facteur de risques qu'on ne saurait négliger.

Mais en dépit de ce danger diffus, la résurgence d'une menace majeure contre l'Europe occidentale envisagée par le livre blanc sur la Défense sous le vocable de "scénario 6" demeure peu probable. Le recours aux armements nucléaires peut donc sembler inadapté à la situation nouvelle en Europe : non

seulement l'Union soviétique a disparu mais les États qui en sont issus ne menacent plus explicitement les intérêts de l'Occident.

Dans un contexte de crise économique, le constat du recul de la menace létale incline les opinions publiques occidentales à réclamer les dividendes de la paix. Les armes nucléaires dont l'utilité ne peut être démontrée que dans l'abstrait font alors figure de cible idéale.

Dans un même esprit, des gouvernements confrontés aux nécessités de la rigueur budgétaire peuvent être enclins à considérer le nucléaire militaire comme une réserve financière. Dans le cadre de budgets militaires en diminution, les moyens consacrés aux armes nucléaires, compte tenu des besoins accrus en matière de renseignement, d'espace et de capacités conventionnelles, pourraient se trouver limités.

Enfin, le concept d'équilibre de la terreur, présupposant l'existence de deux blocs antagonistes, a *ipso facto* perdu toute validité. En effet, si la dialectique de la dissuasion trouve sa pleine efficacité lorsqu'elle met en présence deux interlocuteurs, elle est impuissante à réguler des tensions plus complexes impliquant de nombreux acteurs obéissant à des motivations et logiques diverses.

Dans un tel contexte d'incertitude et d'instabilité, il est tentant pour les pays occidentaux de remettre en cause la notion de dissuasion nucléaire et de privilégier la stratégie d'action. Le recul de la menace principale a ainsi abouti à la remise en cause de la légitimité des armes nucléaires et semé le doute quant à la pertinence des concepts d'emploi qui leur sont attachés.

Cette attitude se trouve de plus confortée par la prise de conscience des limites de l'efficacité de la dissuasion nucléaire face aux menaces nouvelles.

1.2- LES LIMITES DE L'EFFICACITÉ DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE.

La dissuasion nucléaire ne peut être considérée comme une stratégie universelle, apte dans tous les cas à garantir la paix. Efficace dans le contexte de l'affrontement bipolaire entre grandes puissances rationnelles et conscientes des conséquences inacceptables d'un conflit nucléaire, elle perd sa validité hors de ces limites.

Quoique susceptible de tenir en respect une puissance majeure tentée d'intervenir dans ce type de conflit, l'arme nucléaire se révèle sans effet pacifiant dans le cadre d'affrontements civils, ethniques ou frontaliers : les combats yougoslaves l'attestent. Ainsi assiste-t-on à un découplage de l'action militaire et de la dissuasion nucléaire, contrainte d'avouer son impuissance à éviter l'affrontement, fût-ce même sur le théâtre européen.

Pour demeurer crédible, la riposte nucléaire doit être légitimée tant par la nature de l'agression que par les intérêts mis en cause. D'abord, il est difficile de justifier l'emploi d'armes nucléaires contre un État n'en disposant pas : une telle riposte, par sa disproportion au regard d'une agression classique, pourrait affaiblir la crédibilité de l'arme en banalisant son emploi. Un tel niveau de rétorsion serait moins opportun encore à l'encontre d'un pays signataire du T.N.P. et donnerait de bons arguments aux adversaires de ce traité.

Ensuite, peut-on concevoir un emploi des armes nucléaires hors de la défense d'intérêts vitaux ? D'aucuns doutent qu'une attaque conventionnelle, fût-elle menée à l'aide de missiles balistiques, puisse parvenir à mettre en péril des intérêts d'un tel niveau. De plus, hors du territoire national, les intérêts vitaux demeurent difficiles à définir même s'il est possible d'en avoir une conception plus large que la seule protection du sanctuaire.

Enfin, le discours de la dissuasion nucléaire peut-il efficacement s'adresser à un adversaire insensible à notre logique, étranger aux références et valeurs partagées, au-delà de leurs antagonismes idéologique et stratégique, par les blocs de naguère ? Quel peut être l'impact des subtiles notions de seuil nucléaire et d'avertissement face à un autocrate intransigeant, mégalomane ou fanatique, estimant n'avoir rien à perdre et insoucieux de l'opinion ?

Enfin, il faut remarquer que, face à un adversaire non désigné, il est difficile d'afficher un concept d'emploi des forces nucléaires. Certains détracteurs de ces armes, peu sensibles à l'argument de la dissuasion existentielle, interprètent ce fait comme une incapacité des moyens nucléaires à prévenir les conflits de l'ère post-guerre froide. Cette impuissance devient totale sitôt que la menace émane non plus d'États, mais d'organisations terroristes susceptibles elles-mêmes de disposer d'armes nucléaires rudimentaires ou de matière fissile. Certains stratèges aux USA se sont aventurés au vue de ces considérations à prophétiser l'obsolescence stratégique de l'arme atomique.

Avec le doute qui s'est progressivement installé, c'est aujourd'hui la légitimité même de l'arme nucléaire qui se trouve remise en cause. La montée en force de ce sentiment a même poussé les États non détenteurs de l'arme nucléaire à contester le monopole détenu par les membres du club des Cinq.

1.3- LES PRESSIONS CONTRE LES ÉTATS NUCLÉAIRES.

Les cinq puissances nucléaires reconnues, France, États-Unis, Russie, Chine et Royaume-Uni se trouvent aujourd'hui en butte à de nombreuses pressions visant soit à briser leur oligopole, soit à dénier à l'arme nucléaire tout droit de cité, voire toute légalité.

Les États non nucléaires constituent un premier groupe de pression exprimant son opposition dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève. Cette conférence aborde en effet des sujets fort contraignants pour les Cinq : arrêt de la production de matières fissiles à usage explosif, mise en place d'un registre des armes nucléaires démantelées ou non, engagement inconditionnel à un non-emploi en premier de l'arme nucléaire... De plus, elle est l'occasion pour les États non nucléaires d'exprimer leurs griefs à l'encontre du Traité de non-prolifération, menacé de non prorogation. Selon ses détracteurs :

- un tel traité consacrerait une inégalité d'obligations entre les États non dotés d'armes nucléaires dont l'engagement à ne pas en fabriquer est présumé vérifiable, tandis que les États dotés se bornent à convenir de négocier en

vue du désarmement. Le traité se montrerait donc plus conciliant pour la prolifération horizontale qu'à l'égard de la prolifération verticale.

- avec la fin du monde bipolaire, le T.N.P. servirait de substitut au discours antérieur pour justifier le maintien des capacités militaires des Cinq.

- ce texte aurait un effet discriminatoire et viserait à légitimer l'oligopole des Cinq en privant le reste du monde, et plus particulièrement le Sud, des avantages politiques et stratégiques liés à la possession des armes nucléaires. La solution serait donc l'interdiction pure et simple de telles armes.

Les armes nucléaires se trouvent en outre directement mises en accusation devant la Cour de justice internationale de La Haye : d'une part, cette juridiction se trouve saisie d'une requête de l'Organisation mondiale de la santé visant, au nom de raisons humanitaires, à la mise hors la loi de ces armes ; d'autre part, en novembre 1994, l'assemblée générale de l'O.N.U. a demandé à cette même cour de se prononcer sur la question suivante : "l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires sont-ils licites en toute circonstance vis à vis du droit international ?"

Or, si les États nucléaires, en vue de débouter l'O.M.S., plaident l'irrecevabilité de sa requête compte tenu de l'incompétence de cet organisme en matière de stratégie, on ne peut toutefois préjuger de la décision de la cour de La Haye. Contrer l'initiative de l'assemblée générale de l'O.N.U. apparaît plus difficile encore, même s'il est patent que la question posée est de nature avant tout politique.

Ainsi, la puissance nucléaire des Cinq se trouve-t-elle de plus en plus remise en question cependant qu'aucune garantie satisfaisante n'existe quant au désarmement ou au contrôle de la prolifération nucléaire sous tous ses aspects.

2) L'ACCENTUATION DES EFFORTS DANS LE PROCESSUS DE MAÎTRISE DES ARMEMENTS NUCLÉAIRES.

2.1 LA RÉDUCTION DES ARMEMENTS NUCLÉAIRES STRATÉGIQUES.

Après neuf années de négociations laborieuses, Américains et Russes ont conclu en juillet 1991 le traité START 1, prévoyant la réduction de 30% environ de leurs armements nucléaires par rapport au niveau de 1990. Cet accord a été suivi en janvier 1993 d'un traité START 2, engageant Russie et États-Unis à réduire des trois quarts leurs arsenaux stratégiques.

Les accords START, assortis d'un système de vérification fiable comportant un échange d'informations sur l'état des arsenaux et la réalisation d'inspections sur place, inaugurent un processus de réduction effective des armements stratégiques. Née du constat de l'inanité, du danger et de la pesanteur économique de la surenchère nucléaire, cette évolution n'est cependant pas sans limites.

D'abord, la réduction des arsenaux n'a pas enrayé leur progression qualitative : les retraits touchent principalement les armes les plus anciennes, cependant que la modernisation des systèmes d'information et de commandement

ainsi que l'amélioration des vecteurs perdurent. Les traités START pourraient provoquer une course qualitative aux armements aujourd'hui inavouée.

De plus, il est difficile de vérifier la réalité des réductions massives annoncées dans la mesure où le nombre de charges réellement emportées par les bombardiers stratégiques demeure inconnu et peut être sous-évalué. Il semble réaliste d'évaluer la réduction réelle à 15% des charges de part et d'autre, en application de START 1.

Enfin, la ratification de START 2 n'est pas assurée du fait de l'opposition de la DOUMA. Ces difficultés s'inscrivent dans un contexte général de durcissement de l'attitude russe se manifestant en particulier par le refus catégorique de l'extension de l'O.T.A.N. aux nouvelles démocraties de l'Est.

Les résultats des élections présidentielles de 1996 en Russie ont cependant permis de lever temporairement les incertitudes sur l'évolution politique de ce pays. Ils autorisent ainsi à plus d'optimisme quant à un accord en ce domaine notamment après l'accroissement des aides financières consenties par les occidentaux pour aider à la dénucléarisation militaire de la Russie.

Sous réserve de ratification et d'application de START 2 pourraient s'ouvrir dans un futur proche des négociations START 3.

Les avancées dans le contrôle de l'armement ont ainsi autorisé la gestion du désarmement. Les progrès en ce domaine ne doivent cependant pas faire oublier le problème autrement plus pernicieux de la prolifération.

2.2 LA PRISE DE CONSCIENCE DU PROBLÈME DE LA PROLIFÉRATION.

Pour n'être pas inédit, le problème prend avec la fin de la guerre froide un relief nouveau : l'éclatement de l'U.R.S.S. a induit une fuite de matières fissiles et de technologie et donné naissance à de nouveaux États nucléaires. La disparition de l'effet régulateur de la bipolarité favorise de plus les menées des candidats à l'atome qu'ils soient inspirés par des motifs de sécurité face à un voisin jugé menaçant (couples Inde / Pakistan, Israël / pays arabes) ou par la volonté de puissance (Corée du Nord, Irak). Signé par 172 États, le T.N.P. a obtenu un indéniable succès et freiné considérablement la diffusion des armes nucléaires. Toutefois, il présente de réelles faiblesses. En particulier son efficacité est tributaire de la bonne volonté des parties contractantes. Or si le T.N.P. engage formellement ses signataires à conclure des accords d'inspection avec l'A.I.E.A., quelques États parties au traité n'ont pas encore sacrifié à cette obligation. De plus, les contrôles ne peuvent s'appliquer qu'aux installations déclarées par les pays contractants ; seule une violation caractérisée et patente peut donc entraîner l'A.I.E.A. à agir hors de ce cadre, en saisissant le conseil de sécurité de l'O.N.U..

Les exemples de la Corée du Nord et de l'Irak, tous deux signataires du T.N.P., illustrent les difficultés rencontrées par l'A.I.E.A. dans l'exercice de ses missions. Ainsi, la Corée du Nord, proliférant déclaré, n'a-t-elle accepté qu'un contrôle partiel de ses activités. Refusant catégoriquement l'inspection de sites jugés suspects par l'agence. L'Irak, indirectement aidé par des puissances nucléaires s'avérant incapables de contrôler ses activités scientifiques et techniques, a pu développer son programme militaire dans le plus grand secret. Il est difficile de considérer comme satisfaisante une situation où la communauté

internationale ne peut exercer son contrôle des activités nucléaires d'un pays qu'après que celui-ci ait déclenché puis perdu une guerre. L'affaire irakienne, en démontrant qu'il était possible de construire et d'exploiter des installations secrètes pour l'enrichissement de l'uranium sans que celles-ci soient découvertes par les inspecteurs de l'A.I.E.A. ou décelées par d'autres moyens, a mis en lumière les difficultés de recueil du renseignement.

Enfin, des pans entiers de l'activité nucléaire échappent au contrôle : bien que l'action de l'agence soit en ces domaines relayée par les exportateurs de technologies nucléaires réunis au sein du club de Londres, la diffusion des techniques, la fuite des cerveaux, le trafic des matières fissiles demeurent difficiles à contrecarrer.

Le problème de la prolifération reste donc complexe et sa résolution difficilement envisageable à courte échéance. Fort heureusement, la question des essais nucléaires autorise quant à elle à plus d'optimisme.

2.3 LA QUASI-RESOLUTION DE LA QUESTION EPINEUSE DES ESSAIS.

Les essais ont toujours constitué un point de cristallisation des débats politiques internes ou internationaux.

Avec l'effondrement de l'U.R.S.S., la question des essais prend une dimension nouvelle, l'idée de l'interdiction gagnant du terrain. La pression se fait plus vive à la conférence de Genève pour la mise en œuvre d'un traité d'interdiction totale (C.T.B.T.) ayant pour objectif la prévention de toutes les formes de prolifération. En effet, les Etats non nucléaires, constatant que toute prolifération horizontale est interdite cependant que la prolifération verticale au moins qualitative se poursuit, voient dans cette interdiction le moyen de corriger cette situation.

Les États-Unis, rejoints par le Royaume-Uni, décident d'interrompre leurs tirs jusqu'au 1^{er} octobre 1996 dans l'attente de la conclusion du C.T.B.T.. La sécession du Kazakhstan prive la Russie de ses sites d'expérimentation et lui ôte, de ce fait, la possibilité de poursuivre ses essais. La France, après avoir adopté un moratoire en 1992, décide de reprendre lors de l'été 1996 une ultime campagne d'essais et adhère pleinement depuis l'achèvement de cette dernière, au traité d'interdiction. Depuis la ratification du C.T.B.T. à l'automne 1996, seule la Chine, cherchant à mettre au point des M.I.R.V., continue d'effectuer deux essais par an.

Cependant, l'arrêt des essais ne peut constituer une assurance contre la prolifération. Il est en effet possible, sitôt disponible la matière fissile nécessaire, de se passer d'essais pour élaborer une arme de première génération de 10 à 20 kt : les exemples indien, israélien et pakistanais l'attestent.

En revanche, sans essais il est impossible de parvenir à développer de nouvelles armes ou de renouveler avec les garanties suffisantes de fiabilité, de sûreté et de sécurité les systèmes actuels. La simulation ne peut que "modéliser" partiellement le fonctionnement d'une arme nucléaire. L'interdiction des essais aboutit donc à pénaliser les puissances nucléaires sans empêcher pour autant la prolifération horizontale.

Les événements intervenus au cours de cette décennie ont eu un impact certain sur la perception du fait nucléaire. Les bouleversements qu'ils ont occasionnés ont interdit tout immobilisme. La France a perçu cet impératif et a su faire face à cette révolution dans le domaine de la stratégie nucléaire.

II. La stratégie nucléaire française aujourd'hui.

1) Conservation des principes fondamentaux de la doctrine antérieure.

Le concept d'emploi des forces, publié le 1^{er} février 1995 et conforme aux orientations définies par le Livre blanc sur la Défense, définit en ces termes le rôle des armes nucléaires :

"Notre dispositif de dissuasion nucléaire doit être réservé à la défense de nos intérêts vitaux, quelles que soient l'origine et la force de la menace, les forces nucléaires étant en mesure de remplir deux fonctions :

- infliger des dommages inacceptables par une frappe stratégique susceptible, le cas échéant, de s'exercer en second ;*
- procéder à une frappe limitée sur des objectifs militaires en vue de l'ultime avertissement."*

On pourrait s'étonner qu'un tel concept s'inscrive, en dépit de la nouvelle donne géopolitique, dans la continuité de la doctrine antérieure. Mais du fait de sa nature essentiellement pacifique, le concept français de dissuasion nucléaire ne se trouve pas fondamentalement affecté par l'évolution stratégique et les principes fondamentaux de la dissuasion française demeurent :

- L'arme nucléaire est destinée à empêcher la guerre, non à la gagner.

Puissance moyenne, la France reste attachée à l'idée de l'atome égalisateur de puissance. Elle précise toutefois que le nucléaire ne peut tenir ce rôle que s'il ne répond qu'à une stratégie de non guerre. Le refus de la notion de bataille nucléaire est donc pleinement réaffirmé.

- Elle n'est mise en œuvre que pour la défense de nos intérêts vitaux.

Puissance européenne continentale, la France a subi trois viols de sa souveraineté en moins d'un siècle. L'idée de protection des intérêts vitaux y est donc beaucoup plus forte que chez les autres états nucléaires.

Autre corollaire à ce principe, le risque nucléaire ne se partage pas. Il existe une discontinuité stratégique entre la France et ses voisins car il y a une discontinuité fondamentale entre nos intérêts vitaux et les leurs, entre notre sanctuaire et le leur. Cette dissuasion nucléaire autonome reste cependant

compatible avec une politique d'alliances : si on ne peut concevoir une sanctuarisation élargie à l'Europe, on peut créer un pont stratégique, intellectuel entre nos intérêts vitaux et ceux de nos voisins : c'est l'ultime avertissement pré-stratégique qui annonce l'imminence de la riposte stratégique massive. Le nucléaire est donc un instrument privilégié d'indépendance de la politique étrangère : la France y confirme son rang international.

- Pour l'essentiel, la dissuasion se situe au niveau stratégique.

Il n'y a pas de doctrine mais un message politique caché qui reste cependant clair. Le sanctuaire se trouve indirectement élargi mais il ne peut y avoir de doctrine associée à la frappe pré-stratégique à cause de la discontinuité stratégique.

La politique nucléaire est un tout incluant dans un même ensemble cohérent la diplomatie et le militaire, l'armement et les forces, le conventionnel et le nucléaire.

- Les armes préstratégiques ne sont pas le prolongement des armes conventionnelles.

La stratégie nucléaire française a toujours exclu l'idée d'une riposte graduée et donc celle d'une bataille atomique. En effet, seul le nucléaire peut réellement dissuader mais il ne peut que dissuader. Les armes pré-stratégiques se situent donc au début du processus nucléaire ; elles marquent l'ultime avertissement et malgré l'ambivalence de la perception des armes nucléaires, il convient d'éviter de quitter la sphère de la dissuasion pour rentrer dans la réalité du combat.

Le Livre Blanc n'a pu déterminer si nous nous acheminions vers un retour de la logique clausewitzienne, à savoir si la stratégie d'action devenait plus importante que la stratégie de dissuasion. Il n'a, de plus, pas apporté de réponse à la question de l'intégration du nucléaire dans la construction de l'Europe de la défense. L'acquis de notre dissuasion ne peut et ne doit être ignoré dans la période de transition et d'incertitudes que nous traversons. Il est plus que jamais nécessaire d'attendre et d'observer une inévitable évolution politique, économique et militaire.

2) Les concepts et postures d'attente stratégiques.

Face à une telle situation, deux options ont été rapidement écartées :

- l'une prônait la fin du nucléaire.

Ses adeptes dénonçaient son rôle immérité et ses effets encourageant la prolifération. Le développement de systèmes conventionnels de nouvelle génération y était préconisé : c'est semble-t-il la tendance adoptée par les Etats-Unis.

- la seconde annonçait le renouveau du nucléaire.

Elle envisageait le développement d'armes nucléaires d'emploi de nouvelle génération et encourageait à poursuivre les essais nucléaires.

- Une troisième tendance s'est faite jour, tentant de concilier les avantages des deux précédentes, en évitant un maximum d'écueils. Il s'agit du concept et de la posture d'attente stratégique tant qu'il n'y a pas de menace réelle sur nos intérêts vitaux.

Cette stratégie se caractérise par la possession d'armes nucléaires sans doctrine d'emploi. En effet, sans menace caractérisée de nos intérêts vitaux, on ne peut désigner un ennemi et sans ennemi, on ne peut utiliser une politique déclaratoire.

Par ailleurs, en ce qui concerne la prolifération, personne ne peut dire à l'avance qu'elle est inéluctable. La priorité doit être mise sur la prévention. Le politique doit, à ce titre, s'abstenir de prendre toute initiative susceptible de mettre en péril le traité de non-prolifération en laissant entendre, un peu trop vite, que, pour nous, il est inutile.

La dissuasion est donc maintenant dépourvue de stratégie, de doctrine. Les moyens nucléaires sont mis en réserve, pour l'avenir. En parallèle, la stratégie d'action devient prioritaire mais limitée aux forces conventionnelles. Il est possible dans ce cadre d'arrêter, au moins temporairement, les essais nucléaires.

Cette attente stratégique a permis politiquement de mettre l'accent sur la négociation à Genève du nouveau traité de non-prolifération nucléaire (TNP).. L'adhésion du plus grand nombre possible d'états au TNP a constitué un objectif politique absolument prioritaire, car ce traité sera toujours l'outil principal de la maîtrise de la prolifération. Comme condition à cette signature les pays en voie de développement ont exigé l'arrêt des essais nucléaires. La France a répondu à cette demande. Sa dernière campagne d'essais l'autorise, grâce à la maîtrise de la simulation, à ne plus recourir à ce procédé pour entretenir les compétences techniques et scientifiques ainsi que les capacités opérationnelles dans le domaine nucléaire.

Enfin, la France poursuit activement son action en faveur d'un désarmement nucléaire. La réduction de 30% des crédits destinés aux armes nucléaires ainsi que plusieurs mesures spectaculaires dont le démantèlement du plateau d'Albion en attestent. Elle a cependant réaffirmé son refus de participer à des négociations sur la réduction de ses forces nucléaires car son arsenal serait placé de fait sous la contrainte d'une négociation multilatérale, préjudiciable à ses intérêts.

Relevant d'une logique essentiellement pacifique, ce concept d'attente stratégique demeure donc adapté au nouveau contexte, l'arme nucléaire engageant toujours les perturbateurs à la prudence. En outre, le maintien d'un appareil de dissuasion minimal et suffisant reste indispensable si la France veut continuer à tenir son rang : l'arme nucléaire est avant tout une arme politique qui fonde en grande partie les rapports entre Etats.

Dans un monde en mutation permanente où le nombre de menaces diffuses se multiplie, il convient de poursuivre l'effort de mutation entrepris dans le domaine de la stratégie nucléaire. Il est en effet souhaitable d'envisager que l'actuelle posture d'attente stratégique puisse être enrichie de nouveaux éléments.

III. DEUX MUTATIONS A ENVISAGER : DOCTRINAIRE ET EUROPEENNE.

1) La nécessité d'une doctrine clairement définie.

La prise en compte des évolutions stratégiques, politiques et techniques qui viennent d'être évoquées a suscité chez les puissances détentrices d'armes nucléaires de profondes réflexions doctrinales visant à définir le rôle d'un tel armement dans le nouvel ordre mondial.

La nécessité de disposer pour ce type d'arme d'une doctrine stratégique claire, d'en formuler clairement les fonctions et d'y associer les concepts opérationnels correspondants s'impose donc.

En effet, les conséquences du flou doctrinal peuvent être préjudiciables pour les raisons majeures suivantes :

- Il ne permet pas au chef de l'Etat de tirer partie, en cas de crise, d'un moyen à l'usage duquel on n'aurait pas au préalable réfléchi.
- Il amoindrit l'effet d'inhibition sur un adversaire éventuel dans la mesure où la doctrine tient une place certaine dans cet effet d'inhibition.
- Il renvoie constamment à la question suivante : sans doctrine stratégique et sans concepts opérationnels associés, comment décider des moyens nucléaires dont on a besoin ?
- Il conduit le citoyen et contribuable à s'interroger sur le maintien d'un moyen dont l'usage serait aussi peu clair que le coût en est élevé. Le consensus que la France a toujours connu dans le domaine nucléaire pourrait, à terme, voler en éclats.
- Il ne peut, enfin, se concilier avec la volonté d'avoir des discussions sur ce sujet avec nos voisins européens : il est en effet nécessaire pour qu'un échange utile puisse s'établir que nous arrivions porteurs d'idées précises et détenteurs d'une doctrine déjà suffisamment élaborée.

Le flou doctrinal n'est donc pas de mise. L'effort d'explication doit être renforcé car la stratégie de dissuasion n'est pas toujours réellement comprise : on a en effet très peu parlé de dissuasion et trop souvent d'emploi.

La volonté d'une dissuasion tous azimuts doit être clairement affirmée ; aucun adversaire précis ne doit être désigné mais il est souhaitable que la notion d'intérêts vitaux soit plus explicitement définie en tenant notamment compte du fait européen.

Les deux premiers points évoqués ne devraient pas poser de problèmes particuliers : la France a déjà démontré sa capacité à faire évoluer sa doctrine de dissuasion nucléaire. Il nous faut maintenant apprendre à introduire la dimension collective c'est à dire européenne comme nouveau facteur constitutif de celle-ci.

2) Vers une européanisation de l'atome.

Le constat actuel d'inefficacité du nucléaire, et c'est paradoxalement une note positive, présente l'avantage d'estomper les divergences entre les différents partenaires occidentaux : le parapluie nucléaire américain ou français ne pose plus de problème à l'Allemagne ; l'OTAN n'ayant plus de stratégie nucléaire, la doctrine de riposte graduée ne pose plus de problème à la France. Les discussions sur la défense européenne, le rôle de l'UEO ou l'avenir de l'OTAN sont d'autant plus ouvertes que la place du nucléaire en Europe n'est pas aujourd'hui, et ne sera pas avant longtemps, un débat prioritaire.

Il importe dès à présent d'établir un lien entre la possession d'une force nucléaire nationale et l'émergence d'une défense européenne : ce débat est capital car il semble difficile de les élever au rang de priorité sans devoir les concevoir conjointement. Il convient donc de ne pas craindre d'envisager non une dissuasion partagée, les autres pays européens n'ayant pas la même perception des problèmes de défense que nous, mais au minimum une dissuasion concertée avec nos principaux partenaires.

La première pierre de ce projet pourrait être une coopération franco-britannique renforcée : elle serait le premier jalon indispensable vers l'édification d'un volet nucléaire dans une Europe de la défense, car au delà des a priori, les doctrines actuelles des deux pays sont très proches. Elle sera la pièce essentielle qui tiendra le dispositif de défense commune mais aussi celle que l'on apportera en dernier.

Cette concertation nucléaire européenne devra comporter trois axes d'approche :

- un cadre de concertation politico-stratégique qui permettra d'aborder les problèmes de la fonction et de la nature des armes nucléaires en Europe. Il définira et mettra en oeuvre la manoeuvre dissuasive nucléaire de l'Europe, précisera le discours à tenir en la matière et fixera le processus décisionnel retenu.
- un cadre de concertation psycho-culturel qui facilitera le rapprochement de traditions, de cultures politiques et stratégiques hétérogènes. Il permettra à chaque acteur d'évaluer ses intérêts vitaux et d'exposer de quelle manière il entend les protéger. Il autorisera enfin une ouverture accrue en ce domaine sur les opinions publiques par une utilisation judicieuse des médias.
- un cadre de concertation technico-opérationnel qui existe déjà de fait entre les deux Etats nucléaires européens : un comité franco-britannique permet l'échange d'informations et favorise les discussions sur les sujets relatifs au nucléaire.

Ce projet ne pourra cependant se réaliser qu'à deux conditions :

- mettre tout d'abord en place une défense européenne **puis** instituer une dissuasion européenne : vouloir inverser les priorités serait contre-productif.

- ne discuter d'une stratégie qu'une fois que l'on est parvenu à une communauté de vues sur les raisons politiques qui conduirait au choix de ce mode stratégique.

La stratégie nucléaire française assurera sa pérennité au travers de la reformulation d'une doctrine claire et précise.

Sa participation à l'édification d'une défense européenne pourra, cette condition étant remplie, être raisonnablement envisagée.

L'opportunité d'un tel scénario est évident : il permettrait à la France de figurer, une nouvelle fois, comme un acteur majeur de la construction européenne en offrant à ses partenaires un outil de souveraineté que ces derniers ont souvent, par le passé, critiqué.

GLOSSAIRE.

C.T.B.T.: Comprehensive Test Ban Treaty.

M.I.R.V.: Multiple Independent Reentry Vehicle.

A.I.E.A.: Agence Internationale à l'Energie Atomique.

O.M.S.: Organisation Mondiale de la Santé.

S.T.A.R.T. : Strategic Armament Reduction Treaty.

T.N.P. : Traité de Non Prolifération.

U.E.O. : Union de l'Europe Occidentale.

O.T.A.N. : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

BIBLIOGRAPHIE.

Général LEBORGNE : « La guerre est morte. »

Général GALLOIS : « Stratégie de l'âge nucléaire. »

Livre blanc sur la Défense.